

Votants : 73

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 13 février 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 février 2023

### AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - SOUTIEN FINANCIER AU BÉNÉFICE DES COMMUNES DE LA CAN POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES « ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE » POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Thibault HEBRARD à Aurore NADAL, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Eric PERSAIS à Christian BREMAUD, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Claire RICHECOEUR à Jean-Pierre DIGET, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Florence VILLES à Nicolas ROBIN.

#### Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

#### Titulaires absents :

Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Alain LIAIGRE, Lucy MOREAU, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

#### Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 20 FÉVRIER 2023**

#### **AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - SOUTIEN FINANCIER AU BÉNÉFICE DES COMMUNES DE LA CAN POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES « ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE » POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Madame **Séverine VACHON**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

L'atteinte des objectifs du PCAET passe par le développement d'installations photovoltaïques. A ce titre, les communes constituent un maillon essentiel par la mobilisation de leur patrimoine bâti (toitures) et des espaces extérieurs (ombrières) pour développer des centrales photovoltaïques.

La mise en œuvre d'une centrale photovoltaïque suppose que la commune « maître d'ouvrage » dispose :

- d'une étude de potentiel, permettant d'apprécier si un projet mérite d'être réalisé. L'étude de potentiel est réalisée pour le compte des communes à titre gracieux par le CRER, dans le cadre de l'adhésion de territoire, de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) au CRER,
- d'une « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) » pour l'accompagner jusqu'à la réception de l'installation lorsque le potentiel est avéré.

L'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage, relevant du champ concurrentiel, se compose des éléments suivants :

- assistance à la conduite de projet,
- assistance à la réalisation des démarches auprès du gestionnaire de réseau électrique,
- assistance en phase conception,
- assistance à la sélection des candidats (dossier de consultation des entreprises) et analyse des offres,
- assistance pour le suivi des travaux et les opérations de réception de l'installation.

Dans le cadre de l'action 1.13 du PCAET « Augmenter la production solaire », et encourager la mise en œuvre effective de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communal, la CAN propose de participer au financement de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par la commune dont le montant varie entre 4 000 € et 7 500 € HT selon la complexité du projet.

Aussi, il est proposé de renouveler le dispositif mis en place en 2022, à savoir le versement d'une aide forfaitaire de 1 500 €, par projet communal dont les modalités de versement seraient les suivantes :

- Acompte de 1 000 € à la signature du contrat d'AMO,
- Solde de 500 € à la réception de l'installation (procès-verbal de réception de l'installation photovoltaïque).

Des crédits d'investissement sont inscrits au budget primitif 2023, à hauteur de 9 000 € pour mettre en œuvre ce dispositif et permettre le soutien de 6 projets en 2023.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de mise en œuvre du dispositif de soutien « AMO Centrale photovoltaïque » pour encourager la réalisation des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au profit des communes de la CAN ;
- Autorise le versement de la somme forfaitaire d'un montant de 1 500 €, pour limiter le reste à charge des communes dans la réalisation de leur étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer, le cas échéant, les documents afférents à sa mise en œuvre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Séverine VACHON**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Présidente Déléguée**